



MAIRIE
d'
ABIDOS
64150

Tél : 05 59 71 57 15
Mail : mairie@abidos.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ABIDOS

Séance du Mercredi 12 avril 2023

PRÉFECTURE
Pyrénées-Atlantiques

15 MAI 2023

Courrier ARRIVE

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Maire.

Présents : Mme Martine BACARDATZ, MM. Bernard CAZENAVE, Christian CHAFFANEL, Thierry LESCOUTE, Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PERY, Bernard SICRE.

Absents excusés : Mmes Karine AGRAFEIL, Morgane BUISSON, Mélinda CAZALET (pouvoir à Mme Martine BACARDATZ).

M. Christophe PERY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un produit fiscal de **459 841 €** est nécessaire pour garantir l'équilibre du budget.

Il précise qu'en application du coefficient correcteur la Commune versera une contribution de **544 025 €**.

Le conseil est donc amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il indique que, compte tenu des bases d'imposition notifiées par l'Etat, le produit fiscal pour ces trois taxes à taux constant serait de **459 841 €**

Il propose donc de laisser les taux 2022 inchangés, selon le tableau ci-dessous :

	Base	Taux	Produit
Foncier bâti	2 269 000 €	20,14 %	456 977 €
Foncier non bâti	13 700 €	18,55 %	2 541 €
Taxe d'habitation	5 390 €	6,00 %	323 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉCIDE** de voter, pour l'année 2023, les taux d'imposition comme suit :

	Base	Taux	Produit
Foncier bâti	2 269 000 €	20,14 %	456 977 €
Foncier non bâti	13 700 €	18,55 %	2 541 €
Taxe d'habitation	5 390 €	6,00 %	323 €

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Nombre de membres en exercice 10
 Nombre de membres présents 07
 Nombre de suffrages exprimés 08
 Votes : Contre 0 Pour 08
 Date de convocation : 06 avril 2023
 Date d'affichage : 12 avril 2023

Jean-Claude MIRASSOU